LES
Mélanges Religieux
Paraissent DEUX FOIS par semaine, les MARDIS et VENDREDIS.
L'abonnement pour l'année £1 0 0

# Mélanges Religieux,

Lettres.
Les Correspondances et les Lettres d'affaires doivent être adressées franches de port au Rédacteur en Chef. *Pour les Annonces, voir le tarif à la dernière colonne.*

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTERAIRES.

Volume 13. MONTREAL, MARDI 19 MARS 1850. No. 52.

## FRANCE.

### Lettre pastorale de son Em. le Cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, au Clergé et aux fidèles de son diocèse, contre quelques erreurs de notre époque.

Dans les jours d'obscurcissement et de convulsions où nous sommes arrivés, nos très chers Frères, on rencontre sur toutes les voies de la société qui s'affaisse, les victimes et les promoteurs de nos désastres. Les uns assis sur les débris de leur fortune renversée par la tourmente, se lamentant sur l'injustice des hommes et la dureté des temps; les autres les yeux fixés sur les institutions en ruines, se livrent à des regrets inutiles, et gémissant sur l'inconstance des volontés et sur la mobilité des affection; ceux-ci repoussant les consolations de l'espérance, sèchent de frayeur dans l'attente d'un avenir plus calamiteux encore; ceux-là *s'en prennent à tout* changement survenu autour d'eux, et versent sur la patrie désolée et sur la perte d'une position avantageuse, des larmes intarissables. De toutes parts on n'entend retentir que des accusations souvent injustes à l'égard des hommes, ou des malédictions toujours injurieuses à la Providence. On pourrait dire avec Jérémie, que les voies de Sion pleurent: *Viæ Sion lugent*(1). On cherche la cause de ces maux où elle n'est pas; on veut en rejeter la responsabilité sur des agents qui n'ont pu les produire. Il serait facile cependant d'en découvrir la source. Mais on a des yeux pour ne pas voir, et une intelligence pour ne pas comprendre.

Ici, Mgr. de Bonald rappelle Jérémie pleurant sur les calamités d'une patrie qu'il aime, recherchant la cause des maux qui ont fondu sur elle et l'attribuant à quelque grand crime dont elle se serait rendue coupable: *Peccatum peccavit Jérusalem* (Lament. C. I. 8) Puis il ajoute: quelles n'auraient pas été plaintes de ce chantre des lamentations en voyant les générations présentes s'éloigner de plus en plus des principes éternels et *tourner à tout vent de doctrine* (Ephes. IV. 14.) etc. etc. Il se serait écrié que la société européenne portait, sans doute la peine de quelque grand crime, pour être condamnée à été le jouet *des plus audacieux fabricateurs de mensonges*, la proie *des plus pervers défenseurs des doctrines corrompues.* (Job. C. XII. 4.)

Mais, quel est l'attentat, le grand péché de la société, qui lui a ravi la paix et le bonheur, et qui fait que le Seigneur verse sur elle ses vengeances? Mgr. de Bonald, le flambeau de l'histoire à la main, explique dans les termes suivants ce mystère d'iniquité:

Au seizième siècle, la société éprise de son savoir, et déviant des saintes rigueurs du christianisme, soit par une impatience secrète du joug de l'autorité, soit par une admiration désordonnée de l'antiquité païenne, prêta une oreille trop attentive au langage flatteur du serpent insidieux qui séduisit nos premiers parents. Il lui fut dit qu'il était temps que sa raison émanant de Dieu même, fût proclamée indépendante de toute règle, de tout principe, de toute loi, de toute autorité, que son infaillibilité fût reconnue, et qu'elle marchât l'égale de la raison souveraine de Dieu. On lui répéta que sa raison pouvait juger de tout, et qu'elle seule était à elle-même sa loi, son tribunal, son concile, son église. Cette espérance de devenir un dieu séduisit encore l'homme au seizième siècle. Mais à peine la Réforme eut-elle prononcé que toute doctrine et toute loi devait être soumise *au libre examen* de la raison, que les colonnes de l'ordre social tremblèrent sur leurs bases, l'autorité chancela dans son sanctuaire, la propriété perdit son plus ferme appui, le pouvoir, le prestige de sa majesté, les liens de la famille se relâchèrent, des abîmes s'entr'ouvrirent; et les plus monstrueuses erreurs, depuis longtemps ensevelies dans l'oubli, sortirent de leurs tombeaux pour effrayer la société par leur funeste apparition. La raison reconnue pour souveraine et proclamée comme seul oracle, ou plutôt l'apothéose du rationalisme que nous pouvons appeler avec l'esprit saint, le *roi de tous les enfants d'orgueil* (2), voilà le grand crime de la société, parce qu'il abaisse la raison éternelle, et soumet au contrôle d'une raison sujette à l'erreur, la parole infaillible du Dieu de vérité. Voilà la source véritable de tous nos égarements et de tous nos maux.

(1) *Jerem. lament.* c. 1. 4.
(2) *Job.* XLI, 25.

Dès lors fut déposé au sein de la société européenne un germe de mort que les passions *fécondèrent* bientôt; et les passions n'étaient que les ministres de la colère de Dieu *outragé par une indigne préférence.* De ce principe destructeur, la philosophie du dix huitième siècle, fille de la Réforme, tira plus tard les *plus extrêmes conséquences*; Dieu le permettant encore pour faire éclater la sévérité de sa justice sur des nations qui l'avaient abandonné, et faire comprendre ce que c'est que la raison humaine affranchie de toute dépendance, appelée à tout juger, à tout décider. Et si la main divine, qui *pose des barrières* à la fureur des flots, n'était là pour l'arrêter, on la verrait chasser devant elle tous les principes, toutes les lois, toute autorité, remettre tout en question, tout renverser, tout détruire, replonger la société dans les ténèbres d'une barbarie jusqu'alors sans exemple, en finir avec l'humanité. C'est là le progrès des lumières que le séducteur promettait à Adam, s'il obéissait à sa raison plutôt qu'à la raison de Dieu. C'est là cette transformation divine qu'il lui prédisait, et cette science égale à la science de l'Être nécessaire dont il flattait sa vanité. Ne vous semble-t-il pas alors, N. T. C. F., entendre la voix de Dieu, dans le Paradis terrestre, dire à l'homme honteux de sa nudité qu'il aperçoit pour la première fois: *Voilà Adam devenu comme l'un de nous, et ayant comme nous la science du bien et du mal: Ecce Adam quasi unus ex nobis factus est, sciens bonum et malum.* (1)

On se plaint sans cesse que le principe d'autorité est en butte à des attaques journalières, que la majesté des lois n'est pas plus respectée que la dignité du législateur. "La presse n'en est-elle pas venue, dit-on, à ce degré de licence qu'elle arrache le juge de son tribunal pour le traîner dans la boue? N'insulte-t-elle pas tous les matins, jusque sur sa chaise curule, l'édile qui maintient l'ordre dans la cité? Ne flagelle-t-elle pas de sa *censure irrévérencieuse* les magistrats qui veillent au salut de l'Etat? Ne va-t-elle pas jusqu'à livrer à la risée publique l'homme de guerre qui défend la vie et la propriété des citoyens? Ne porte-t-elle pas le trouble et la désunion dans la famille en provoquant à l'insubordination le fils à l'égard de son père, le serviteur à l'égard de son maître?" Nous l'avouons: l'autorité a perdu son prestige. On la flagelle on la conspue. Elle n'est pour la multitude qu'un faible roseau, qu'un lambeau de pourpre décoloré. Mais la société actuelle, qui déplore l'abaissement du principe d'autorité, que pense-t-elle à son tour de la révélation, de l'Eglise, de l'autorité de Dieu? Ne proclame-t-elle pas sur les toits et par les cent bouches de la presse, que la raison individuelle est compétente pour juger et décider les questions même religieuses: qu'elle a droit de rejeter ce qu'elle ne comprend pas dans les dogmes révélés, et de choisir sa croyance, son symbole, son culte; qu'elle est souveraine en un mot? Or, s'il est vrai que la raison soit un juge sans appel, qui ne reconnaisse aucune supériorité, et si elle décide que le pouvoir n'a pas sa source dans les cieux, quel est l'homme qui a le droit d'imposer son autorité à un autre homme? Nos droits ne sont-ils pas tous égaux? Qui donc aurait donné à un homme le droit d'exercer une domination sur son semblable, de lui dicter des lois, de le soumettre à un certain ordre, de le plier sous le joug de certaines règles? Ce ne serait pas sa raison? La raison de son semblable est souveraine aussi: et cette souveraineté, chaque individu peut l'invoquer avec autant de justice. Serait-ce la multitude qui, abusant de sa force, prétendrait soumettre l'homme faible et désarmé à son pouvoir tyrannique? Mais alors la société ne serait plus qu'une arène sanglante, où régneraient le désordre et la violence. Oui: le droit du commandement disparaît là où la raison est déclarée souveraine; et l'homme ne peut en revendiquer l'exercice, quand il refuse de reconnaître que ce droit n'émane que de Dieu.

Pour nous chrétiens et catholiques, qui soumettons notre raison aux enseignements de la foi, nous ne reconnaissons pas, il est vrai, à un homme le droit de dominer sur son semblable; mais si cet homme est revêtu de la puissance publique, nous révérons en lui le délégué du fondateur divin de la société, qui a voulu rendre, en quelque sorte, son autorité présente et visible au milieu de tant de volontés diverses, d'intérêts opposés, de prétentions ardentes, pour comprimer le déchaînement des passions, séparer les combattants, étouffer les discordes et conserver sur la terre l'ordre et la bonne harmonie. Persuadés que sans le principe d'autorité les luttes seraient sans fin et les discussions interminables, nous croyons avec bonheur à la parole de saint Paul, qui nous enseigne que *toute puissance vient de Dieu: que c'est lui qui a établi les puissances qui sont sur la terre: que leur résister, c'est résister à l'ordre même du Seigneur*; que ceux qui gouvernent les peuples *sont les ministres de Dieu pour récompenser le bien et punir le mal* (2) C'est donc de Dieu que descend ce principe d'autorité qui seul peut entretenir la vie au sein du corps social: dès lors ce

(1) *Genèse*, c. III, 22.
(2) *Rom.* c. XIII. 1, 2, 3.

*droit divin* si mal compris, ou travesti par la mauvaise foi, l'enfant chrétien le reconnaît et l'honore dans la puissance chérie de son père, le citoyen dans le pouvoir des magistrats, le soldat dans l'autorité de son général, le fidèle dans la juridiction de son pasteur, le serviteur dans *les ordres de son maître.*

Et qu'on ne croie pas que notre obéissance aux pouvoirs de la terre soit une obéissance aveugle; notre soumission celle d'un esclave. A Dieu ne plaise! quand nous nous inclinons devant les faisceaux des magistrats, ou devant le glaive des chefs de la milice, c'est devant l'autorité de Dieu que nous nous inclinons; c'est à elle seule que nous rendons hommage. Ce n'est pas de l'homme que la loi peut emprunter sa force et sa puissance. La loi serait une lettre morte, si un rayon de la raison divine ne descendait sur elle pour lui donner la vie, lui conférer le pouvoir de subjuguer les volontés et de vaincre les résistances. Aussi le chrétien est l'homme vraiment libre, parce que ce n'est pas un *esprit de crainte et de servitude* (1), qui lui inspire sa soumission, mais la conscience indépendante des créatures et des événements. C'est en *hommes libres* (2) que saint Pierre veut que nous courbions la tête sous l'empire des lois: c'est en *serviteurs de Dieu* (3). et comme l'égal de l'homme.

Tels sont les caractères surnaturels, sous lesquels l'autorité se présente au chrétien, dont la raison ne se permet ni de tout examiner ni de tout juger. Quant à celui qui est parvenu à force de philosophie à *ne reconnaître pour seul livre des lois, pour seul code des hommes que la raison* (4), il ne peut pas, sans être inconséquant à lui-même, se soumettre à une autorité sur la terre; personne n'a le droit d'exiger de lui l'obéissance. Pour lui, il soutiendra avec l'Albigeois *qu'il ne faut obéir à aucun pouvoir ni ecclésiastique ni civil, et que personne sur la terre n'a le droit de punir aucun crime*(5) ou il repoussera avec le Manichéen toute loi et toute magistrature, comme l'ouvrage du mauvais principe (6). Sa doctrine doit le conduire de la civilisation à l'état le plus sauvage, où tout se décide par la force brutale. Et s'il était donné à ses principes de prévaloir, il n'aurait plus qu'à songer à garantir sa vie d'une flèche empoisonnée, ou de la dent de son semblable. C'est à ce degré d'abrutissement que la souveraineté de la raison fera descendre un peuple. Brisez le lien de dépendance qui doit unir la raison à la foi, et il ne sera plus possible au rationaliste conséquent de s'arrêter sur la pente qui le conduit à l'abîme.

Mais ce n'est pas seulement sur l'avilissement où est tombé le principe d'autorité au milieu de nous, que l'on voit gémir la société, elle déplore une autre conséquence du rationalisme, qui lui paraît plus funeste et plus difficile à supporter.

Un orage s'est formé à l'horizon contre le droit de propriété. Il s'avance, tous les jours, plus terrible, et menace d'effacer toute inégalité dans la distribution des biens, en sorte que la richesse et la pauvreté disparaîtraient de la société. De modernes Manichéens soutiennent, comme leurs devanciers, *que tout appartient à tous, et que personne n'a le droit de s'approprier un champ, ni une maison, ni une pièce d'argent*(7). Ils veulent que tous les patrimoines ne fassent qu'un patrimoine, tous les héritages un seul héritage possédé par la communauté, soit qu'on en vienne à un partage égal de toutes les fortunes entre les hommes, soit que l'Etat, reconnu seul propriétaire, fasse entre tous les citoyens une distribution égale des produits du sol, et qu'il soit ainsi le seul possesseur de tous les biens, le seul *économe de toutes les familles.* Alors doit commencer pour le monde une ère de bonheur avec le règne de cette véritable égalité prêchée dans l'évangile.

La faim n'arrachera plus une seule plainte, ni la nudité une seule larme; une main timide ne viendra plus solliciter une obole: tout homme aura une pierre pour reposer sa tête, une tunique pour se vêtir, un verre d'eau pour étancher sa soif. L'aumône disparaîtra avec l'indigence; et les liens de dépendance et de charité entre le riche et le pauvre seront *brisés sans retour, pour être échangés* contre un lien de fraternité plus doux parce qu'il sera sans humiliations. La société sera renouvelée, et l'humanité aura fait dans la voie du perfectionnement un progrès toujours espéré par la *philosophie*, mais jusqu'à ce jour inutilement attendu.

Voilà, N. T. C. F. la riante perspective que l'on présente aux yeux des peuples crédules et inattentifs, ou plutôt voilà l'avenir gros de tempêtes qui s'ouvre à nos *regards épouvantés. C'est l'apparition du communisme* que les sentinelles du Seigneur doivent signaler, comme une des plus monstrueuses erreurs qui aient souillé la

(1) *Rom.* c. VIII. 15.
(2) *I. Petr.* c. II. 16.
(3) *Ibid.*
(4) *Ecrits origin. des illumin.* t. II part. 2. *Mémoires de Barruel*, t. III. p. 99.
(5) *Concil. Tarragonens. An.* 1242.
(6) *Centur. Magdel.*, t. II, *in Manet.*
(7) *S. Epiph. et S. August. contra Faust.*

terre. Ce n'est ni à la Réforme ni à la Philosophie, que nous attribuons l'invention de cette doctrine anti-sociale. Elle avait été signalée par Salomon lui-même dans ses Proverbes. Ecoutez N. T. C. F., les projets des hommes pervers de son temps, dévoilés par ce grand roi: *Venez avec nous, disaient-ils à la foule facile à séduire, tendons des piéges à celui qui ne nous a fait aucun mal.. Nous trouverons toutes sortes de biens et de choses précieuses. Entrez en société avec nous, n'ayons tous qu'une bourse commune.* (1)

Dès le berceau du christianisme, on voit des hérésiarques lever l'étendard de la révolte, et contre la doctrine catholique, et contre la propriété. De siècle en siècle on entend répéter leurs diatribes; ce sont toujours les ennemis de Jésus-Christ qui les propagent. Mais si le *communisme* n'a pas pris naissance dans la chaire empestée de Wittemberg, il en est descendu aussi, introduit de nouveau dans le monde par le libre examen et la souveraineté de la raison. Les patriarches de la Réforme n'avaient pas encore été rendre compte à Dieu de leur rébellion, que déjà leurs disciples prêchaient la spoliation des biens, et exhortaient les peuples à mettre en pratique les principes qu'ils annonçaient. Le but que poursuivaient toutes ces sectes avec tant d'ardeur et encore celui que le chef des Illuminés proposait au zèle de ses adeptes: "L'égalité et la liberté, disait Weishaupt, sont les droits essentiels que l'homme, dans sa perfection originaire et primitive, reçut de la nature; la première atteinte à cette égalité fut portée par la *propriété*; la première atteinte à la liberté fut portée par les *sociétés politiques* ou les gouvernements; les seuls appuis de la propriété et des gouvernements sont les lois religieuses et civiles: donc pour établir l'homme dans ses droits primitifs, il faut commencer par détruire toute religion, toute société civile, et finir par *l'abolition de toute propriété.* (2)

## Nouvelles d'Europe.

ROME.—Les fêtes du carnaval, froides et abandonnées, se sont dénouées par un attentat déplorable.

Le 9 février, vers cinq heures trois quarts, à la fin de la promenade du Corso, au moment où le prince de Musignano, fils du prince de Canino, passait sous le balcon du palais Bernini, une main inconnue jeta dans sa voiture un magnifique bouquet de camélias blancs et rouges au milieu desquels était cachée une grenade de verre remplie de mitraille.

Le prince prit le bouquet et voulut immédiatement l'offrir à sa sœur; mais celle-ci était heureusement tournée du côté opposé, occupée à lancer des fleurs au balcon du palais Bernini. Le prince garda le bouquet dans la main appuyée sur la cuisse droite, attendant que sa sœur se retournât pour le recevoir; mais, au bout de quelques secondes, la grenade éclata. Le prince fut gravement blessé à la main droite, entre l'index et le pouce, plus gravement encore à la cuisse, et si les éclats de verre étaient entrés plus avant seulement d'une ligne, ils auraient déchiré l'artère.

La sœur, légèrement blessée à la jambe et au côté, resta quelque tems évanouie. Le prince, après l'explosion, se jeta en bas de la voiture, et, aidé par deux personnes, il transporta sa sœur au palais Bernini, où le médecin en chef de l'armée française, qui se trouvait là heureusement, leur donna les soins dont ils avaient besoin.

Un correspondant du *Nazionale*, après avoir raconté le même fait, ajoute:

"Le prince est gravement blessé à la cuisse. Cela ne lui serait pas arrivé s'il eût tenu compte de l'accueil qu'il avait reçu le premier jour au Corso, et des avis réitérés qu'on lui avait donnés sur l'inconvenance de sa conduite, au moment où son père est en exil. On assure qu'à toutes les bienveillantes observations

(1) *Prov.* c. I, II, 13, 14, 15.
(2) *Ecrits origin. des illuminés*, t. I, *lettre* 22, *à Caton. Mémoires de Barruel*, t. III. p. 13.

qu'on lui a faites à ce sujet, il a répondu qu'il était Français et non Italien.

"Le soir même, les médecins français ont extrait les éclats de verre qui avaient pénétré dans les chairs du prince et de sa sœur. L'état de celle-ci ne présente aucune gravité. Quant au frère, ses blessures, notamment celles des mains, inspirent quelques appréhensions.

"Mais la journée n'a pas fini là. Un sous-officier français a été tué, pour avoir, dit-on, manqué de respect à une femme."

Le 11, a été publiée la notification suivante du général Baraguay d'Hilliers:

"Habitans de Rome,—Le général en chef voulant mettre un terme aux lâches assassinats qui compromettent la vie des officiers et des soldats de son armée,

"Ordonne:—La détention de couteaux, poignards, stylets et autres instrumens quelconques propres à la perpétration d'un délit, est prohibée à Rome et dans les environs.

"Quiconque sera trouvé porteur d'une arme semblable, sera immédiatement fusillé."

SUISSE.—On écrit de Berne, le 13, à la *Gazette des Postes*:

"M. de Wildenbruch, chargé d'affaire de Prusse, a remis hier une note à M. le président du conseil fédéral. On n'en connait pas encore le contenu, mais on dit qu'elle exige l'expulsion de *tous* les réfugiés. Si les exigences du cabinet vont aussi loin, il en résultera inévitablement de graves complications, car ce serait vouloir que la Suisse renonçât au droit d'asile. C'est ce qu'elle ne fera pas; elle recourra plutôt aux armes. Si l'on se borne à demander l'expulsion des réfugiés chefs et des réfugiés qui ne se tiennent pas tranquilles, le conflit sera bientôt arrangé, car c'est aussi ce que veut le peuple suisse, et ce ne sont que les passions de quelques gouvernements de canton qui ont empêché jusqu'ici l'entière exécution du décret d'expulsion."

Une correspondance de la *Gazette de Cologne* dit que M. de Wildenbruch s'est borné à demander l'expulsion des principaux réfugiés, et que M. Druey a fait une réponse affirmative.

PRUSSE.—Le 6 février a eu lieu, ainsi qu'on l'avait annoncé, la prestation de serment à la nouvelle constitution prussienne.

Vers onze heures, les membres des deux chambres se sont réunis au palais, et le président du conseil, comte de Brandebourg, a ouvert la solennité. S. M. le roi en ayant été informé, par le ministre d'Etat, s'est rendu, précédé de celui-ci et accompagné des princes, dans la salle des chevaliers, a pris place sur le trône, près duquel se sont placés les princes et les ministres, les premiers à droite, les seconds à gauche. Le texte de la Constitution, du 31 janvier 1850 était placé sur une table devant le trône.

Le roi a adressé alors aux chambres réunies une allocution extrêmement remarquable, dont voici la partie la plus saillante:

"Messieurs, ce que je vais vous dire émane de moi seul; car je parais aujourd'hui devant vous comme je n'avais jamais paru auparavant et comme je ne paraîtrai plus jamais dans l'avenir. Je ne me trouve pas ici pour exercer les devoirs sacrés, innés à ma personne, et héréditaires de la royauté (lesquels sont bien audessus de ma volonté et de celle des partis); surtout je ne me trouve pas ici couvert par la responsabilité de mes premiers conseillers;

## FEUILLETON.

VEILLÉES
D'UNE
### CHAUMIERE DE LA VENDEE
PAR LE MARÉCHAL
### BEUGAUD D'ISLY.
*Suite.*

CINQUIEME VEILLEE.

PAUL.

Je viens de meilleure heure qu'à l'ordinaire, car je suis impatient de savoir comment tu remplaceras, pour le bonheur du peuple, les doctrines de nos maîtres.

PIERRE.

Halte-là! Paul; je n'ai pas la prétention de réaliser la chimère de l'égalité et de la richesse pour tous. Je veux seulement aller jusqu'à la limite de ce qui est possible, si je sais le reconnaître. Le premier, le plus grand de tous les moyens d'améliorer le sort du peuple, c'est de le moraliser et de lui donner de la raison. Depuis un siècle on s'est appliqué avec ardeur à détruire chez lui les croyances religieuses, le respect de l'autorité qui représente la loi, les liens de la famille, l'amour et le respect des parents, en un mot, on lui a appris à mépriser tout ce qui est honnête et sacré. En même temps qu'on détruisait tout cela, on lui enseignait des droits pour la plupart chimériques ou dangereux, et on ne lui parlait jamais de ses devoirs envers la société; on lui donnait des appétits, des passions qu'aucune forme de gouvernement ne pourra jamais satisfaire. Le plus grand service à rendre au peuple aujourd'hui, c'est de le ramener à la religion, aux sentiments qui font le bonheur et la prospérité des familles et au respect de la loi. Il faut aussi lui enseigner à régler ses désirs et son ambition sur la mesure du possible: en un mot, il faut dissiper dans son esprit toutes les erreurs, toutes les illusions que les démagogues et les socialistes y ont accumulées. Sans cela, mon ami, le peuple, tourmenté par des idées irréalisables, ne sera jamais heureux.

Les misères que l'on signale dans les villes, et surtout dans les grandes, sont principalement dues à la vie peu régulière, peu morale des ouvriers. S'ils étaient gouvernés par l'esprit de sagesse, par les vrais sentiments de la famille, ils seraient bien rarement en souffrance. Pour le comprendre, compare le salaire de l'ouvrier de la ville à celui de l'ouvrier des campagnes. L'ouvrier de Paris gagne, en moyenne, de 3 fr. à 4 fr. par jour, pendant que l'ouvrier des champs ne gagne dans la plupart de nos provinces que 1 fr. pendant les trois quarts de l'année et 1 fr. 25 c. pendant la saison des récoltes. Si le premier était économe, s'il n'allait pas au cabaret le dimanche, le lundi et quelquefois le mardi, sur le produit du travail de la semaine, il pourrait certainement faire des économies qui, accumulées pendant dix ou quinze ans, lui formeraient un capital avec lequel il pourrait s'établir à son tour. Ceci n'est pas une fiction; la plupart des maîtres et même des gros fabricants sont arrivés comme cela. Mais, me diras-tu, tous les ouvriers ne peuvent pas devenir maîtres. C'est vrai, il y en aurait trop; mais ceux qui ne trouveront pas à devenir maîtres dans leur industrie, placeront leurs capitaux à la caisse d'épargne ou ailleurs et sur leurs vieux jours, quand ils ne pourront plus travailler, ils achèteront une petite propriété et se retireront dans les champs. Tu m'objecteras peut-être encore que les chômages provenant des crises commerciales les forceront à consommer leurs économies: je réponds que, s'ils sont réellement économes, le chômage n'absorbera jamais toute leur réserve, parce que les crises commerciales et industrielles n'arrivent que de loin tandis que l'économie est de tous les jours.

Les chômages seraient encore bien plus rares si les ouvriers étaient sages; si au lieu de faire des émeutes, ils respectaient les lois et attendaient tout de la puissance du vote universel; s'ils voulaient comprendre que le seul moyen raisonnable et sans danger de redresser les griefs qu'ils pourraient avoir, consiste à nommer d'autres députés si ceux qu'ils ont ne leur paraissent pas bien faire leurs affaires. Le peuple est roi, qu'il fasse comme les rois; quand ceux-ci sont mécontents de leurs ministres ils les changent; les députés sont aujourd'hui les ministres du peuple. Si, au lieu de cela, il fait une insurrection il s'insurge contre lui même et il se ruine.

Mais revenons à l'ouvrier des champs. Il ne gagne que 20 ou 25 sous par jour; il trouve avec cela le moyen de vivre et s'il est sage, il fait même quelques économies. J'en ai connu, et toi aussi, qui, simples manouvriers sont arrivés avec beaucoup d'ordre à acheter un champ sur lequel ils ont fait construire une assez bonne petite maison. Notre voisin Jacques l'Auvergnat est venu ici, il y a 20 ans, sans maille; et aujourd'hui il a une propriété qui vaut cinq ou six mille francs et sa maison est fort bien meublée. Il est vrai que, comme il était très-bon ouvrier, il gagnait 30 sous par jour et il ne passait pas le dimanche et le lundi au cabaret, comme font beaucoup des artisans des villes. Le dimanche, après la messe, il donnait quelques petits soins à sa propriété et souvent il avait travaillé deux heures dans son champ, au clair de la lune, lorsqu'il venait chez moi, au soleil levant, pour faire sa journée. Tous les ouvriers de la terre ne font pas et ne peuvent pas faire comme Jacques, j'en conviens; mais tous ceux qui sont passablement actifs et très-économes ramassent quelque chose pour leurs vieux jours.

Si l'ouvrier de la ville était aussi actif, aussi sage, aussi modéré dans ses goûts, il arriverait à l'aisance beaucoup plus vite que celui des champs, par ce qu'il gagne des salaires beaucoup plus considérables et, qu'en faisant la part des dépenses, plus fortes à la ville qu'à la campagne, il leur reste encore plus qu'à l'ouvrier de la terre. La preuve que je dis vrai, c'est qu'il chôme le lundi, souvent une partie du mardi, qu'il va au spectacle et qu'il se procure d'autres jouissances parfaitement inconnues de nos paysans.

Ainsi, il n'y a pas à douter, la plus grande source de l'aisance et du bonheur de peuples des villes est dans la morale qui conduit à une vie régulière et économique.

C'est donc à moraliser le peuple et à éclairer sa raison que doit s'attacher l'assemblée législative que nous allons élire.

Mais ce remède est lent: on ne détruira pas tout de suite les erreurs qui tourmentent les imaginations malades. Il faut donc faire d'autres choses qui, en améliorant un peu le présent, calmeront l'esprit du peuple et nous permettront d'attendre les résultats du remède souverain dont je viens de parler.

Il faut étendre, multiplier les institutions de prévoyance et de bienfaisance. Il ne faut pas seulement que le gouvernement s'en mêle: les chefs de fabriques, les grands propriétaires peuvent aussi créer des institutions pareilles pour garantir des secours aux vieillards et aux infirmes. Ces institutions existent déjà dans quelques fabriques. J'en connais où les ouvriers à l'âge de 50 ans sont assurés d'une pension de quatre à cinq cents francs. Tu comprendras bien que la bienfaisance des riches ne suffirait pas pour doter convenablement ces institutions: Il faut que les travailleurs y aident par un léger prélèvement sur leur journée. Voilà ce que je voudrais voir établir dans tous les cantons de France et dans toutes les fabriques de quelque importance. Il est facile de comprendre qu'alors les révolutions seraient bien rares: les Proudhon et les autres socialistes prêcheraient dans le désert, parce que les ouvriers comprendraient très bien qu'une révo-